

Règlement du concours de photographie amateur « Ça va flasher ! »

L'association Zangoma et la Mairie de Mamoudzou organisent un concours de photographie, dont le thème est « Ça va flasher ! ». Surprenez-nous ! Etonnez-nous !

Ce concours de photos pour amateurs vise à encourager la créativité et le talent des passionnés de photographie, tout en promouvant cet art auprès d'un large public. L'utilisation de téléphone portable est autorisée.

Conditions de participation

La participation à ce concours est gratuite et ouverte à tous.

Toute participation d'une personne au concours est subordonnée à sa qualité d'auteur de la photographie. Le participant atteste sur l'honneur de sa qualité d'auteur de la ou des photographies qu'il envoie et de ne pas avoir cédé le droit de les exploiter à titre exclusif à des tiers. Le candidat décharge les organisateurs de toute revendication ou réclamation tant à la propriété matérielle et intellectuelle des photographies.

Le nombre de photographies est limité à 3 par personne.

Les photos doivent être de bonne résolution

Les participants ont jusqu'au **15 février 2024** pour soumettre leurs photos.

Les résultats seront annoncés le 1 mars 2024.

Un texte (1 page maximum) expliquant les intentions, la démarche artistique et la façon dont il/elle a réalisé ce travail, le nom et prénom.

Les dossiers de candidature seront envoyés par mail aux 2 adresses ci-dessous :

zangoma@hotmail.fr

h.charfati@mamoudzou.yt

Catégories acceptées

Le concours accepte les photos dans différentes catégories, telles que paysage, portraits, nature, urbain... et toutes expressions artistiques ayant comme composant majeur la photographie

Utilisation des photos

Le participant autorise les organisateurs à utiliser gratuitement ses photos pour concevoir l'exposition et communiquer sur celle-ci. Les organisateurs s'engagent à toujours mentionner les copyrights de la ou des photo(s). Les auteurs conservent néanmoins le droit d'exploiter librement leurs photographies.

Loi Informatique et Libertés

Les participants disposent, en application de cette loi, d'un droit d'accès, d'opposition, de modification, de rectification et de suppression relatif aux données les concernant. Toute demande doit être adressée à : Association Zangoma 08 lot Vanin Café 97600 – Mamoudzou

Droit de propriété littéraire et artistique

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant cette exposition sont strictement interdites.

Garanties

Le participant s'engage à :

Assumer l'entière responsabilité du contenu (objets, lieux, personnes...) des images qu'il propose.

Proposer des images respectant les droits de propriété intellectuelle des tiers et l'ensemble des législations en vigueur. En cas de violation de ces règles, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'inscription du participant concerné, sans préjudice.

Le participant garantit aux organisateurs contre toute action en justice qui pourrait être engagée du fait de la photographie qu'il a créée.

Le participant s'engage et garantit aux organisateurs que la photographie qu'il envoie est disponible en vertu d'accords passés avec des tiers représentés sur la photographie ou objets pouvant être grevés de droits de propriété intellectuelle et/ou industrielle ou d'autres droits privés.

Les organisateurs s'engagent à :

Respecter le droit d'auteur : la participation des photographes ne comporte aucune clause de cession autre que la cession des droits pour la création de l'exposition sur une durée maxi de 10 ans.

N'utiliser les images que dans le cadre de l'exposition et de sa promotion (info, expo, projection, portfolio, site...), avec les noms des auteurs et sans modification.

Informé individuellement chaque participant sur les choix des photos sélectionnées.

A mentionner sur chaque tirage, le nom de l'auteur.e, le titre de la photographie et le lieu de la prise de vue.

Les prix

Les 3 premiers candidats sélectionnés recevront chacun un prix

Litiges et responsabilités

La participation à l'exposition collective implique l'acceptation sans réserve du règlement. Tout litige sera tranché souverainement par les organisateurs de l'événement.